

**Arrêté Pref-Cabinet-SDS-SIDPC N° 23-04/17 fixant la liste des candidats admis
au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)**

**Sessions organisées par l'Association de Formation Aquatique, de Sauvetage et de Secourisme Eurélienne
(A.F.A.S.S.E)**

**Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;

Vu les déclarations d'ouverture de sessions de formation et d'examens du 1^{er} avril 2023 et du 15 avril 2023 présentée par l'A.F.A.S.S.E le 9 février 2023 ;

Vu la délibération du jury en date du 1^{er} avril 2023 ;

Vu la délibération du jury en date du 15 avril 2023 ;

ARRETE

Article 1^{er} – Les candidats au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) dont les noms suivent sont déclarés admis :

Session du 1^{er} avril 2023

- BARROUILLET Margaux
- BEAUJOUAN Louis
- BENOIT Evan
- COMMUNEAU Lilou
- DUBOIS Léa
- DUPUIS Lou
- GAULT Antoine
- GAULT Lou Ann
- HOUSARD DE LA POTTERIE Julia
- LOSAY MARTIN Benjamin
- MARAUCCI Andréa
- MAXIN Harold
- MELLET Gabin
- PINOT Ombeline
- RUAULT FLAGEUL Elouan
- RUEÛLO Alix
- TALHOUARN Maël
- BERTIN Raphaël
- BERTRAND Alexis
- LIONETON Mattéo
- PICHARD Hugo
- TOMASZEWSKI Lou
- TOUTIN Eric

Session du 15 avril 2023

- CORLOBE Baptiste
- DESRUES Arthur
- GASSELIN Marjorie
- HALLOUIN Thierry
- LIERRE Frédéric
- MARZAK Mohamed
- MASSON Victor
- METAYER Maxime
- NATUREL Clément
- PERTHUIS Laura
- REMBERT Matthieu
- ROUYER Lukas
- TROLLE Quentin

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Chartres, le 21 avril 2023

Pour le Préfet et par délégation
le directeur de cabinet

Frédéric BLANC